

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 4 octobre 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent :	M. Yvon Veillette	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé maire.

2016-10-284 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-285 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et la séance extraordinaire du 15 septembre 2016;
4. Administration - Direction générale
 - 4.1 Résolution autorisant Mme Alyne Trépanier à prendre part à une formation offerte à Trois-Rivières par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 295\$ plus les taxes applicables et ayant pour titre l'ABC du guide de l'employeur;
 - 4.2 Résolution autorisant Mme Marilyn Proteau, trésorière à prendre part à une formation offerte par l'Ordre des CPA du Québec ayant pour sujet « La rémunération et son traitement fiscal (secteur municipal) » au coût de 525\$ ainsi qu'un webinaire sur TPS-TVQ : impact réel sur le budget municipal offert par l'UMQ au coût de 115\$ plus les taxes applicables;
 - 4.3 Résolution autorisant le versement d'un montant de 100\$ à Opération Nez-Rouge afin de les aider dans leur opération de décembre 2016;

5 Festival Western

- 5.1 Résolution autorisant l'embauche de Messieurs Yvon St-Pierre, Yvan Laverdière, Yves Gaudreault à travailler au poste de commandement unifié durant la période du Festival Western;
- 5.2 Résolution acceptant l'offre de prix présentée par la firme Service Cité Propre Inc. pour l'enlèvement et le transport des ordures pour la période du 9 au 18 septembre 2016 au montant de 19 216.04\$ plus les taxes applicables;
- 5.3 Résolution autorisant la location de balais mécaniques auprès de la firme HP Terrassement et de la firme Excavations Jovanex Inc. au taux horaire de 105\$/heure;
- 5.4 Résolution mandatant la SPA Mauricie à procéder à la récupération des animaux retrouvés durant la période du Festival Western 2016;
- 5.5 Résolution autorisant l'achat d'un encart publicitaire dans Le Nouvelliste pour la section spéciale sur le Festival Western de Saint-Tite, au coût de 423\$ plus les taxes applicables;
- 5.6 Résolution autorisant l'achat de 42 poubelles supplémentaires au coût de 1000\$ vendues par M. Yvan L'Heureux et devant servir à l'hygiène du milieu durant l'évènement du Festival Western;

6 Travaux publics

- 6.1 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la location-achat d'une chargeuse sur pneus pour les besoins du département déneigement et voirie;
- 6.2 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 7 560\$ plus les taxes applicables à Les Serres du Domaine des Pointes pour l'achat annuel de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais;
- 6.3 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 2 042.90\$ plus les taxes applicables à Bulbi-Serres Enr. pour la confection annuelle de bacs à fleurs;

7 Loisirs

- 7.1 Résolution autorisant l'achat auprès de la compagnie Nevco Inc. d'un tableau de contrôle de pointage (clavier) à l'aréna au coût de 1 375.69\$ plus les taxes applicables;
- 7.2 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la Firme Les Consultants S.M. Inc. pour l'étude préliminaire en ingénierie pour la relocalisation du terrain de balle au montant forfaitaire de 6943.50\$;
- 7.3 Résolution acceptant l'offre de prix de 6 600\$ et autorisant Les Excavations Jovanex Inc. à procéder au déplacement des poteaux, et démantèlement du panneau indicateur et autres équipements du terrain de balle rue Adrien-Bélisle;
- 7.4 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard à prendre part à la formation « Technicien de glace niveau 1 » offerte par l'Association Québécoise de loisir Public AQLP à Québec les 8, 9, 10 novembre 2016 au coût de 862.31\$ taxes incluses;

8 Ressources humaines

8.1 Résolution d'embauche de Mme Mélanie Perron à titre de remplaçante au poste brigadière scolaire pour la période du 28 août 2016 au 23 juin 2017;

9 Eau potable

9.1 Résolution autorisant la location de 21 loggers à 350\$ l'unité pour un montant de 7 350\$ plus les taxes applicables dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac;

9.2 Résolution autorisant l'achat de 4 loggers au prix de 3 500\$ plus les taxes applicables auprès de la firme Équipement de Réhabilitation Environnement Inc. dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac;

9.3 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Nordik eau Inc. pour effectuer la localisation de conduites d'égouts par caméra tractée sur la rue Adrien-Bélisle au montant de 1 490\$ plus les taxes applicables;

9.4 Résolution autorisant Me Jules St-Pierre à créer des fiches immobilières pour le réseau d'aqueduc, égout et pluvial pour un montant de 600\$ plus taxes applicables et les frais de publication;

9.5 Résolution octroyant le contrat de forage de puits à la Petite-Mékinac à la firme Les Forages L.B.M. Inc. au montant de 67 772.10\$ taxes incluses suite à l'ouverture des soumissions faites sur invitation;

9.6 Résolution d'engagement de M. Daniel Benoit au tarif de 20.50\$/ heure pour un montant total de 800\$, après déductions, afin de procéder au déboisement nécessaire du terrain qui servira au forage des installations de captage à la Petite-Mékinac;

9.7 Résolution autorisant M. Alain Tousignant à prendre part au Symposium sur la gestion de l'eau les 9 et 10 novembre 2016 à Laval, au coût de 590\$ plus les taxes applicables;

10 Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016 au montant \$589 428.81;

11 Correspondance;

12 Affaires nouvelles;

13 Période de questions;

14 Levée de la séance;

Adoptée à l'unanimité

2016-10-286

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et la séance extraordinaire du 15 septembre 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2016-10-287 **RÉSOLUTION AUTORISANT MME ALYNE TRÉPANIER À PRENDRE PART À UNE FORMATION OFFERTE À TROIS-RIVIÈRES PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) AU COÛT DE 295\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AYANT POUR TITRE L'ABC DU GUIDE DE L'EMPLOYEUR**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a proposé une formation intitulée « L'ABC du guide de l'employeur » qui s'est tenue le 22 septembre 2016 à Trois-Rivières, au coût de 295 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Mme Alyne Trépanier a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice générale à prendre part à la formation offerte à Trois-Rivières par l'ADMQ, ayant pour titre «L'ABC du guide de l'employeur»;

QUE le conseil municipal défraie le coût de 295,00\$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-288 **RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE À PRENDRE PART À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'ORDRE DES CPA DU QUÉBEC AYANT POUR SUJET « LA RÉMUNÉRATION ET SON TRAITEMENT FISCAL (SECTEUR MUNICIPAL) AU COÛT DE 525\$ AINSI QU'UN WEBINAIRE SUR TPS-TVQ : IMPACT RÉEL SUR LE BUDGET MUNICIPAL OFFERT PAR L'UMQ AU COÛT DE 115\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE l'Ordre des CPA du Québec, en partenariat avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), propose une formation intitulée « La rémunération et son traitement fiscal (secteur municipal)» qui se tiendra le 2 décembre 2016 à Drummondville, au coût de 525 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'UMQ propose un webinaire intitulé « TPS & TVQ : impact réel sur votre budget municipal », au coût de 115 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Mme Marilyn Proteau, trésorière, a manifesté l'intérêt de participer à ces formations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Marilyn Proteau, trésorière, à prendre part à la formation offerte par l'Ordre des CPA du Québec intitulée « La rémunération et son traitement fiscal (secteur municipal) » au coût de 525\$ plus les taxes applicables, ainsi qu'au webinaire offert par l'UMQ intitulé « TPS & TVQ : impact réel sur votre budget municipal », au coût de 115\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal défraie le coût des formations et rembourse les frais de déplacement reliés à ces activités.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-289 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 100 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE AFIN DE LES AIDER DANS LEUR OPÉRATION DE DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE Opération Nez Rouge Mékinac tiendra cette année sa 20^e édition;

ATTENDU QUE les bénévoles de l'organisme Opération Nez Rouge comptent sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 100\$ à Opération Nez-Rouge Mékinac pour ses activités de raccompagnement 2016.

Adoptée à l'unanimité

FESTIVAL WESTERN

2016-10-290 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE MESSIEURS YVON ST-PIERRE, YVAN LAVERDIÈRE, YVES GAUDREULT À TRAVAILLER AU POSTE DE COMMANDEMENT UNIFIÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL**

ATTENDU QU'un poste de commandement unifié a été mis en place par la Sûreté du Québec, en partenariat avec la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival Western, pour l'événement du Festival Western 2016;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de procéder à l'embauche de trois personnes pour représenter la Ville de Saint-Tite à ce poste de commandement;

ATTENDU QUE Messieurs Yvon St-Pierre, Yvan Laverdière et Yves Gaudreault ont les compétences et l'expérience nécessaires pour y travailler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE Messieurs Yvon St-Pierre, Yvan Laverdière et Yves Gaudreault soient embauchés pour travailler au poste de commandement unifié durant la période du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-291 **RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE PRIX PRÉSENTÉE PAR LA FIRME SERVICE CITÉ PROPRE INC. POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRANSPORT DES ORDURES POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 18 SEPTEMBRE 2016 AU MONTANT DE 19 216.04\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE la 49^e édition du Festival Western a eu lieu du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'enlèvement et au transport des ordures pendant la durée de l'événement;

ATTENDU la proposition de la firme Service Cité Propre Inc. au montant de 19 216.04\$

plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Service Cité Propre Inc. au coût de 19 216.04 \$ plus les taxes applicables, pour l'enlèvement et le transport des ordures, pour la période du 9 au 18 septembre 2016 (49^e édition du Festival Western).

Adoptée à l'unanimité

2016-10-292

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES AUPRÈS DE LA FIRME HP TERRASSEMENT ET DE LA FIRME EXCAVATIONS JOVANEX INC. AU TAUX HORAIRE DE 105 \$/HEURE

ATTENDU QUE la 49^e édition du Festival Western a eu lieu du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QUE lors de ces activités d'envergure internationale, la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival Western accueillent plus de 500 000 visiteurs chaque année;

ATTENDU QU'en raison de cette affluence, il y a lieu d'effectuer un grand nettoyage des rues de la Ville pendant et après la tenue de l'événement;

ATTENDU les propositions reçues des firmes H.P Terrassement et Excavations Jovanex Inc., pour la location de balais mécaniques, au taux horaire de 105 \$ / heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de balais mécaniques auprès de la firme H.P. Terrassement et de la firme Excavations Jovanex Inc. au taux horaire de 105 \$ /heure.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-293

RÉSOLUTION MANDATANT LA SPA MAURICIE DE PROCÉDER À LA RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX RETROUVÉS DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2016

ATTENDU QUE pendant la période du Festival Western, beaucoup d'animaux sont perdus ou errants et qu'il est nécessaire de les accueillir dans un chenil;

ATTENDU QUE la SPA Mauricie nous a proposé de recueillir les animaux et de les emmener dans ses locaux situés à Grand-Mère;

ATTENDU QUE les frais de transport (60 \$) et d'hébergement (15 \$/jour) seront aux frais du propriétaire de l'animal;

ATTENDU QUE si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire dans les cinq (5) jours, les frais de transport (60 \$), d'accueil (20 \$) et d'hébergement (75 \$) seront facturés à la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la SPA Mauricie et lui donne le mandat de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-294 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN EN CART PUBLICITAIRE DANS LE NOUVELLISTE POUR LA SECTION SPÉCIALE SUR LE FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE, AU COÛT DE 423 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE Le Nouvelliste se propose de publier un cahier spécial sur le Festival Western de Saint-Tite, dans son édition du 3 septembre 2016;

ATTENDU QUE Le Nouvelliste nous propose, moyennant un coût de 423 \$ plus les taxes applicables, un encart publicitaire de format 1/7 de page afin de promouvoir nos produits et services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Nouvelliste et autorise l'achat d'un encart publicitaire de format 1/7 de page au coût de 423 \$ plus les taxes applicables à l'intérieur du cahier spécial sur le Festival Western de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-295 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 42 POUBELLES SUPPLÉMENTAIRES AU COÛT DE 1000\$ VENDUES PAR M. YVAN L'HEUREUX ET DEVANT SERVIR À L'HYGIÈNE DU MILIEU DURANT L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL WESTERN**

ATTENDU la Ville de Saint-Tite a besoin de poubelles supplémentaires devant servir à l'hygiène du milieu durant l'événement du Festival Western;

ATTENDU QUE M. Yvan L'Heureux a proposé à la Ville de lui vendre 42 poubelles au coût total de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de 42 poubelles supplémentaires au coût de 1 000 \$ auprès de M. Yvan L'Heureux, et devant servir à l'hygiène du milieu durant l'événement du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

2016-10-296 **RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA LOCATION-ACHAT D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS POUR LES BESOINS DU DÉPARTEMENT DÉNEIGEMENT ET VOIRIE**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour la location-achat d'une chargeuse sur roues pour les besoins du département déneigement et voirie;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat d'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour la location-achat d'une chargeuse sur roues pour les besoins du département déneigement et voirie;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-297 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 7 560 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES À LES SERRES DU DOMAINE DES POINTES POUR L'ACHAT ANNUEL DE JARDINIÈRES, AMÉNAGEMENT, POTS, TERRES ET ENGRAIS**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a procédé à l'achat annuel de jardinières, d'engrais et de terre et à l'aménagement de pots auprès de Les serres du Domaine des Pointes;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 7 560\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 7 560 \$ plus les taxes applicables à Les serres du Domaine des Pointes pour l'achat de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-298 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 042.90\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES À BULBI-SERRES ENR. POUR LA CONFECTION ANNUELLE DE BACS À FLEURS**

ATTENDU QUE Bulbi-Serres Enr. a procédé à la confection de bacs à fleur;

ATTENDU QUE le coût total s'élève à 2 042.90 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 2 042.90 \$ plus les taxes applicables à Bulbi-Serres Enr. pour la confection annuelle de bacs à fleurs.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

2016-10-299 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT AUPRÈS DE LA COMPAGNIE NEVCO INC. D'UN TABLEAU DE CONTRÔLE DE POINTAGE (CLAVIER) À L'ARÉNA AU COÛT DE 1 375.69\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer le tableau de contrôle de pointage (clavier) à l'aréna;

ATTENDU la proposition de la compagnie Nevco Inc., au coût de 1 375.69 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la compagnie Nevco Inc. pour l'achat d'un tableau de contrôle de pointage (clavier) à l'aréna, au coût de 1 375.69\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-300 RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE EN INGÉNIERIE POUR LA RELOCALISATION DU TERRAIN DE BALLE AU MONTANT FORFAITAIRE DE 6943.50\$

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une étude préliminaire en ingénierie pour la relocalisation du terrain de balle;

ATTENDU la proposition de la Firme Les Consultants S.M. Inc., au montant forfaitaire de 6 943.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Les Consultant S.M. Inc. pour l'étude préliminaire en ingénierie pour la relocalisation du terrain de balle, au montant forfaitaire de 6 943.50\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-301 RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE PRIX DE 6 600\$ ET AUTORISANT LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. À PROCÉDER AU DÉPLACEMENT DES POTEAUX, ET DÉMANTÈLEMENT DU PANNEAU INDICATEUR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DU TERRAIN DE BALLE RUE ADRIEN-BÉLISLE

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au déplacement des poteaux, et au démantèlement du panneau indicateur et autres équipements du terrain de balle rue Adrien-Bélisle;

ATTENDU la proposition de la firme Les Excavations Jovanex. Inc., au coût de de 6 600\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Les Excavations Jovanex Inc. au coût de 6 600\$ plus les taxes applicables pour le déplacement des poteaux et le démantèlement du panneau indicateur et autres équipements du terrain de balle rue Adrien-Bélisle.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-302 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD À PRENDRE PART À LA FORMATION « TECHNICIEN DE GLACE NIVEAU 1 » OFFERTE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIR PUBLIC AQLP À QUÉBEC LES 8, 9, 10 NOVEMBRE 2016 AU COÛT DE 862.31\$ TAXES INCLUSES**

ATTENDU QUE l'Association Québécoise de loisir Public (AQPL) propose une formation ayant pour titre « Technicien de glace niveau 1 : réfrigération de base », qui aura lieu à Québec, les 8, 9 et 10 novembre 2016, au coût de 862.31 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs et aux événements à prendre part à la formation « Technicien de glace niveau 1 : réfrigération de base » offerte par l'Association Québécoise de loisir Public (AQLP) à Québec les 8, 9 et 10 novembre 2016;

QUE le conseil municipal défraie le coût de 862.31\$ taxes incluses et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-10-303 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME MÉLANIE PERRON À TITRE DE REMPLAÇANTE AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT 2016 AU 23 JUIN 2017**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une brigadière scolaire remplaçante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE Mme Mélanie Perron soit embauchée à titre de brigadière scolaire remplaçante pour diriger les élèves de l'École primaire La Providence et ce, pour un salaire de 100\$ par semaine, jusqu'au 23 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

EAU POTABLE

2016-10-304 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE 21 LOGGERS À 350\$ L'UNITÉ POUR UN MONTANT DE 7 350\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA CARACTÉRISATION DE PUIXS À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à la location de 21 loggers dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 350 \$ l'unité pour un montant total de 7 350 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de 21 loggers à 350\$ l'unité pour un montant total de 7 350\$ plus les taxes applicables auprès de la firme Arrakis Consultants Inc., dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-305 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 4 LOGGERS AU PRIX DE 3 500\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES AUPRÈS DE LA FIRME ÉQUIPEMENT DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENT INC. DANS LE CADRE DE CARACTÉRISATION DE PUIXS À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à l'achat de 4 loggers dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de la firme Équipement de Réhabilitation Environnement Inc., au prix de 3 500\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de 4 loggers au prix de 3 500\$ plus les taxes applicables auprès de la firme Équipement de Réhabilitation Environnement Inc. dans le cadre de la caractérisation de puits à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-306 **RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME NORDIK EAU INC. POUR EFFECTUER LA LOCALISATION DE CONDUITES D'ÉGOUTS PAR CAMÉRA TRACTÉE SUR LA RUE ADRIEN-BÉLISLE AU MONTANT DE 1 490\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la localisation de conduites d'égouts par caméra tractée sur la rue Adrien-Bélisle;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Nordik Eau Inc., au coût de 1 490\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Nordik eau inc. pour effectuer la localisation de conduites d'égouts par caméra tractée sur la rue Adrien-Bélisle, au coût de 1 490\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-307 **RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULES ST-PIERRE À CRÉER DES FICHES IMMOBILIÈRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, ÉGOUT ET PLUVIAL POUR UN MONTANT DE 600\$ PLUS TAXES APPLICABLES ET LES FRAIS DE PUBLICATION**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la création de fiches immobilières au registre foncier pour le réseau d'aqueduc, égout et pluvial;

ATTENDU la proposition de Me Jules St-Pierre, au coût de 600 \$ plus les taxes applicables et les frais de publication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Jules St-Pierre à créer des fiches immobilières pour le réseau d'aqueduc, égout et pluvial pour un montant de 600\$ plus taxes applicables et les frais de publication.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-308 **RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT DE FORAGE DE PUIITS À LA PETITE-MÉKINAC À LA FIRME LES FORAGES L.B.M. INC. AU MONTANT DE 67 772.10\$ TAXES INCLUSES SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS FAITES SUR INVITATION**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 28 septembre 2016, trois (3) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
Les Forages L.B.M. Inc.	67 772.10 \$
Samson & Frères Inc.	88 174.33 \$
Groupe Puitbec Inc.	92 158.21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de forage de puits à la Petite-Mékinac, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la

firme Les Forages L.B.M. Inc., au montant de 67 772.10 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-309 **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE M. DANIEL BENOIT AU TARIF DE 20.50\$/ HEURE POUR UN MONTANT TOTAL DE 800\$, APRÈS DÉDUCTIONS, AFIN DE PROCÉDER AU DÉBOISEMENT NÉCESSAIRE DU TERRAIN QUI SERVIRA AU FORAGE DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QUE il est nécessaire de procéder au déboisement du terrain qui servira au forage des installations de captage à la Petite-Mékinac;

ATTENDU la proposition de M. Daniel Benoît, au tarif de 20.50\$/heure pour un montant total de 800 \$, après déductions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite procède à l'embauche de M. Daniel Benoit au tarif de 20.50\$/ heure pour un montant total de 800\$, après déductions, afin de procéder au déboisement nécessaire du terrain qui servira au forage des installations de captage à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-310 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. ALAIN TOUSIGNANT, À PRENDRE PART AU SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU, LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2016 À LAVAL AU COÛT DE 590 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE Réseau Environnement tiendra un Symposium sur la gestion de l'eau à Laval, les 9 et 10 novembre 2016;

ATTENDU QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, a manifesté l'intérêt d'y prendre part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à prendre part au Symposium sur la gestion de l'eau, les 9 et 10 novembre 2016 à Laval, au coût de 590 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais d'hébergement et de déplacement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-311 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2016 AU MONTANT DE 589 428.81\$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 30 septembre 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 589 428.81 \$ sont disponibles en date du 4 octobre 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-un cents (589 428.81 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-10-312 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 21 heures 06.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

André Léveillé
Maire